

Antony, le 9 mai 2009

J.-C. à Dominique

L'Agent Orange : 35 ans après, que faire ?

Il faut d'abord rappeler les vices intrinsèques de la nature humaine : le vol, le pillage, le meurtre, le viol, le racisme, la ruse, l'égoïsme, la trahison, le mensonge, la haine, la dénonciation... Il y a tout ça dans l'histoire de l'Agent Orange... Mais pas que dans cette histoire-là... Depuis l'époque de la guerre du Vietnam, les crimes contre l'humanité ont proliféré. Et puis, la défoliation au Vietnam, ce n'est pas les Américains qui avaient commencé, c'était les Français, si je me souviens bien de ce que nous a raconté Albert Clavier dans son livre.

Je devrais consommer 3 pleines pages pour enfoncer le clou : aucun progrès à espérer de la nature humaine qui est ce qu'elle est, c'est-à-dire originellement mauvaise.

C'est donc bien désespérant.

Pourtant nous avons une espérance (folle) mais presque personne ne la partage. On ne peut même pas en parler !

Alors, puisque les Américains ont été militairement battu, pourquoi ne pas exiger réparation ?

Cette idée toute bête soulève de nombreux problèmes qui dépassent de très loin les problèmes de tribunaux. Il faut faire exemple, MAIS :

1. Aucune somme d'argent ne dédommagera tout le mal fait, d'autant plus que beaucoup sont morts entre temps. C'était d'ailleurs le but à atteindre par l'ennemi.
2. Pendant que les tribunaux méditent, les crimes contre l'humanité peuvent tranquillement se propager. On finirait même par les légitimer si les tribunaux ne parvenaient pas à rendre le verdict espéré, ce qui n'est pas du tout impossible...
3. L'histoire montre que les réparations encouragent le vaincu à se venger et le vainqueur à recommencer. Au lieu de résorber la haine, on l'alimente...

Le vainqueur (Vietnam) se doit donc d'être magnanime, à la hauteur de ses responsabilités de vainqueur.

Tant qu'on ne parvient pas à sortir l'Agent Orange de son contexte particulier, on oscille entre ne rien faire et exiger réparations. On se donne ainsi l'assurance de voir se perpétuer notre monde foncièrement mauvais, alors qu'il y a un espoir.

Il y a des peuples qui sont agressifs : USA, Russie, Israël...

Il y a des peuples qui l'ont été : France, Suède, Allemagne, Turquie, Japon... Et il reste des (grosses) traces.

Il y a des peuples qui ne l'ont jamais été et qui ne le sont toujours pas : Ecossais, Belges, Luxembourgeois, Finlandais, Suisses, Ukrainiens, Canadiens, Chinois... Et qui vivent...

Il y a des peuples qui ont été anéantis au cours de l'histoire parce qu'ils ne savaient pas se défendre, par exemple les peuples de l'ouest du Caucase. Voir le musée de Gelendzhik : ils ont droit à un musée puisqu'ils sont tous morts.

Parmi ceux dont l'existence même est en péril, il y en a qui répondent à la violence par la violence (Tchéchénie) et d'autres qui répondent à la violence par une forme de résistance ou de protestation pacifique, mais engagée (Ecosse, Lorraine, Tatarstan...). On se souvient de la devise de la ville de Nancy : « qui s'y frotte s'y pique ». Le chardon lorrain ressemble beaucoup au chardon écossais...

Et pourtant la nature humaine est la même partout. Ce qui différencie les peuples, c'est la légitimité de leur pouvoir : la reine d'Angleterre n'est pas reine du Royaume-Uni... L'Écossais voit forcément la vie autrement que l'Anglais. L'analyse de la férocité des Anglais par l'Empereur de Chine au XVIII^e siècle ne s'applique donc pas (pas du tout) aux Écossais, même s'ils vivent dans le même pays.

Autrement dit, nous disposons d'un choix dans les ripostes, beaucoup plus vaste que la simple alternative entre ne rien faire et exiger réparation. Et c'est vital pour nous peuples et pour l'humanité entière de faire les bons choix. D'ailleurs l'un n'empêche pas l'autre : plusieurs actions peuvent être menées en parallèle. Et les Vietnamiens le savent bien : la guerre psychologique a peut-être été mieux conduite que les opérations sur le terrain, mais les deux allaient de concert...

On voit donc que se contenter d'attendre que les tribunaux fassent justice, c'est-à-dire obtiennent des Américains réparation est pure folie. Cela revient à donner raison a posteriori aux Américains.

Je vois donc 2 pistes :

Une première piste consiste à choisir le ou les modèles et à le ou les adopter, voire le ou les perfectionner. Cette piste semble être suivie par la Chine et je l'approuve.

Une autre piste consisterait à cultiver la spécificité vietnamienne et à la cultiver à l'abri du monde. A noter que c'est la voie qu'on a poursuivie les Écossais à l'époque classique quand ils ont compris qu'ils ne pouvaient pas espérer leur salut d'une puissance tierce, en l'occurrence la France.

J'invite donc le peuple vietnamien à sélectionner son modèle de vie pacifique active.

Première action concrète, mettre en regard les dégâts de l'Agent Orange avec ceux des autres guerres récentes. Analyser les points communs, les différences et, dans chaque cas, les mécanismes de l'âme humaine qui ont permis au malheur de proliférer. Et pourquoi c'est si difficile d'y mettre fin.

Deuxième action concrète, encore plus nécessaire, passer en revue les régions du monde qui semblent être protégées de la contagion des guerres, dont l'Europe (sauf la Russie) et comprendre pourquoi ceux-là sont à l'abri.

En ce 9 mai, on relira la fameuse déclaration de Robert Schuman. Son schéma n'est-il valable que pour l'Europe ou est-il applicable à la planète ? A noter que son discours commence par « La paix mondiale ne saurait être sauvegardée... » et non la paix en Lorraine ou en France ou au Luxembourg. Il était capable de voir loin dans le temps et dans l'espace.

Une autre piste intéressante, c'est l'OTAN. Même question.

Dans chacun des 2 cas, on pose donc le problème de l'élargissement. Est-ce l'impérialisme américain qui grignote ou est-ce la paix qui progresse ? Le peuple agressif (Russie) verra l'impérialisme américain grignoter, le peuple pacifique verra une chance pour la paix. Plus l'agressivité du peuple américain est contenue dans des alliances, meilleures sont les chances de paix.

L'OTAN a servi (m'a servi) en son temps à participer à la guerre psychologique des Vietnamiens (sans les connaître) contre les Américains (que j'avais en face de moi).

On n'a la réponse qu'après coup. C'est comme pour les assurances, il faut d'abord s'engager. On voit le résultat ensuite.

Déclaration de Robert Schuman (9 mai 1950)

La paix mondiale ne saurait être sauvegardée sans des efforts créateurs à la mesure des dangers qui la menacent.

La contribution qu'une Europe organisée et vivante peut apporter à la civilisation est indispensable au maintien des relations pacifiques. En se faisant depuis plus de 20 ans le champion d'une Europe unie, la France a toujours eu pour objet essentiel de servir la paix. L'Europe n'a pas été faite, nous avons eu la guerre.

L'Europe ne se fera pas d'un coup, ni dans une construction d'ensemble : elle se fera par des réalisations concrètes créant d'abord une solidarité de fait. Le rassemblement des nations européennes exige que l'opposition séculaire de la France et de l'Allemagne soit éliminée : l'action entreprise doit toucher au premier chef la France et l'Allemagne.

Dans ce but, le Gouvernement français propose de porter immédiatement l'action sur un point limité mais décisif :

Le Gouvernement français propose de placer l'ensemble de la production franco-allemande de charbon et d'acier, sous une Haute Autorité commune, dans une organisation ouverte à la participation des autres pays d'Europe.

La mise en commun des productions de charbon et d'acier assurera immédiatement l'établissement de bases communes de développement économique, première étape de la Fédération européenne, et changera le destin de ces régions longtemps vouées à la fabrication des armes dont elles ont été les plus constantes victimes.

La solidarité de production qui sera ainsi nouée manifestera que toute guerre entre la France et l'Allemagne devient non seulement impensable, mais matériellement impossible. L'établissement de cette unité puissante de production ouverte à tous les pays qui voudront y participer, aboutissant à fournir à tous les pays qu'elle rassemblera les éléments fondamentaux de la production industrielle aux mêmes conditions, jettera les fondements réels de leur unification économique.

Cette production sera offerte à l'ensemble du monde sans distinction ni exclusion, pour contribuer au relèvement du niveau de vie et au développement des oeuvres de paix. L'Europe pourra, avec des moyens accrus, poursuivre la réalisation de l'une de ses tâches essentielles: le développement du continent africain.

Ainsi sera réalisée simplement et rapidement la fusion d'intérêts indispensable à l'établissement d'une communauté économique et introduit le ferment d'une communauté plus large et plus profonde entre des pays longtemps opposés par des

divisions sanglantes.

Par la mise en commun de productions de base et l'institution d'une Haute Autorité nouvelle, dont les décisions lieront la France, l'Allemagne et les pays qui y adhéreront, cette proposition réalisera les premières assises concrètes d'une Fédération européenne indispensable à la préservation de la paix.

Pour poursuivre la réalisation des objectifs ainsi définis, le Gouvernement français est prêt à ouvrir des négociations sur les bases suivantes :

La mission impartie à la Haute Autorité commune sera d'assurer dans les délais les plus rapides : la modernisation de la production et l'amélioration de sa qualité ; la fourniture à des conditions identiques du charbon et de l'acier sur le marché français et sur le marché allemand, ainsi que sur ceux des pays adhérents ; le développement de l'exportation commune vers les autres pays ; l'égalisation dans le progrès des conditions de vie de la main-d'oeuvre de ces industries.

Pour atteindre ces objectifs à partir des conditions très disparates dans lesquelles sont placées actuellement les productions des pays adhérents, à titre transitoire certaines dispositions devront être mises en oeuvre, comportant l'application d'un plan de production et d'investissements, l'institution de mécanismes de péréquation des prix, la création d'un fonds de reconversion facilitant la rationalisation de la production. La circulation du charbon et de l'acier entre les pays adhérents sera immédiatement affranchie de tout droit de douane, et ne pourra être affectée par des tarifs de transport différentiels. Progressivement se dégageront les conditions assurant spontanément la répartition la plus rationnelle de la production au niveau de productivité le plus élevé.

A l'opposé d'un cartel international tendant à la répartition et à l'exploitation des marchés nationaux par des pratiques restrictives et le maintien de profits élevés, l'organisation projetée assurera la fusion des marchés et l'expansion de la production.

Les principes et les engagements essentiels ci-dessus définis feront l'objet d'un traité signé entre les Etats. Les négociations indispensables pour préciser les mesures d'application seront poursuivies avec l'assistance d'un arbitre désigné d'un commun accord ; celui-ci aura charge de veiller à ce que les accords soient conformes aux principes et, en cas d'opposition irréductible, fixera la solution qui sera adoptée. La Haute Autorité commune chargée du fonctionnement de tout le régime sera composée de personnalités indépendantes désignées sur une base paritaire par les Gouvernements ; un Président sera choisi d'un commun accord par les Gouvernements ; ses décisions seront exécutoires en France, en Allemagne et dans les autres pays adhérents. Des dispositions appropriées assureront les voies de

recours nécessaires contre les décisions de la Haute Autorité. Un représentant des Nations Unies auprès de cette Autorité sera chargé de faire deux fois par an un rapport public à l'O.N.U. rendant compte du fonctionnement de l'organisme nouveau, notamment en ce qui concerne la sauvegarde de ses fins pacifiques.

L'institution de la Haute Autorité ne préjuge en rien du régime de propriété des entreprises. Dans l'exercice de sa mission, la Haute Autorité commune tiendra compte des pouvoirs conférés à l'Autorité internationale de la Ruhr et des

Nom du document : Que faire.doc
Dossier : /Users/Dom/Desktop
Modèle : /Users/Dom/Library/Group Containers/UBF8T346G9.Office/User
Content.localized/Templates.localized/Normal.dotm
Titre :
Sujet :
Auteur :
Mots clés :
Commentaires :
Date de création : 09/05/2009 13:40
N° de révision : 1
Dernier enregist. le : 02/01/2113 00:00
Dernier enregistrement par :
Temps total d'édition : 1 Minute
Dernière impression sur : 13/04/2016 09:21
Tel qu'à la dernière impression
Nombre de pages : 6
Nombre de mots : 1 899 (approx.)
Nombre de caractères : 10 446 (approx.)